

Objet de la réunion :	Réunion officielle d'association – Révision du PLU de Fontenay-en-Parisis		CR n°	8
Date & lieu :	06/10/2022	Mairie de Fontenay-en-Parisis		
Rédacteur :	Lisa Klara BITHÉ		Nbr de page :	4
Diffusé le :	27/10/2022			

Entité	Nom	Prénom	Adresse mail	Téléphone	Présent	Diffusion
Mairie de FONTENAY-EN-PARISIS, Maire	PY	Roland	rpy@fontenayenparisis.fr		x	x
Mairie de FONTENAY-EN-PARISIS, DGS	VEDRUNE	Isabelle	vedrune@fontenayenparisis.fr	06.48.13.44.79	x	x
Mairie de FONTENAY-EN-PARISIS, Adjointe	MEURGER	Brigitte	bmeurger@roissy-online.com		x	x
Mairie de FONTENAY-EN-PARISIS, Conseiller municipal	SAUBATTE	Patrice	patrice-saubatte@live.fr		x	x
Mairie de FONTENAY-EN-PARISIS, Adjoint en charge du patrimoine	AUZANNET	Jack	jack.auzonnet@orange.fr		x	x
Mairie de FONTENAY-EN-PARISIS, Conseiller municipal	MATUSIAK	Clément	clementmatu@gmail.com		x	x
Mairie de FONTENAY-EN-PARISIS, Conseillère municipale	RENAULT	Réjane	rejanerenault@orange.fr		x	x
Chambre d'Agriculture de la région Ile-de-France	SIXT	Pascal	pascal.sixt@idf.chambagri.fr		x	x
Conseil Départemental du Val d'Oise	MORIN	Romain	romain.morin@valdoise.fr		x	x
Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France	LEMARCHAL	Adeline	alemarchal@roissypaysdefrance.fr		x	x
Direction Départementale des Territoires du Val d'Oise – Pôle Urbanisme	BOUCHOUCHA	Annie	ddt95-suad-plu@val-doise.gouv.fr		x	x
Direction Départementale des Territoires du Val d'Oise – Pôle Urbanisme	LYAN	Bérengère	ddt95-suad-plu@val-doise.gouv.fr		x	x
VERDI	COUTARD	Virginie	vcoutard@verdi-ingenierie.fr	03.44.13.13.54	x	
VERDI	BITHÉ	Lisa Klara	lkbithé@verdi-ingenierie.fr		x	

Personnes excusées :

- Ile-de-France Mobilités

VERDI Conseil Cœur de France

SIEGE SOCIAL : 99 rue de Vaugirard | 75006 Paris | Tél. 01 42 22 61 22 | conseilcoeurdefrance@verdi-ingenierie.fr

SAS au capital de 37 000 € | SIRET 784 274 698 00017 RCS PARIS | APE 7112B | TVA Intracommunautaire FR 60 784274698

AGENCES : PAE du Haut Villé | rue Jean-Baptiste Godin | 60000 Beauvais | Tél. 03 44 48 26 50

Hcenter | 11 rue Benjamin Franklin | 77000 La Rochette | Tél. 09 70 26 91 16

Ordre du jour de la réunion :

Le 06 Octobre 2022, la commune de Fontenay-en-Parisis a présenté aux Personnes Publiques Associées (PPA) le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui a été débattu lors de la séance du Conseil Municipal du 7 juin 2022. Cette réunion visait la présentation des grands défis déclinés dans le futur Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU de Fontenay-en-Parisis. Le PADD constituera la feuille de route pour la traduction réglementaire du projet communal.

Pour rappel, la version stabilisée du PADD a été jointe aux convocations pour que chaque PPA puisse en prendre connaissance en amont de la réunion.

En préambule, un tour de table est effectué afin que chacun puisse se présenter.

Le support présenté lors de la réunion est joint au présent compte-rendu.

Opération :		CR n°	8
Révision du PLU de Fontenay-en-Parisis		Action	
Sujets abordés		Date	Concerne
1	Une présentation des orientations du projet de territoire par le <i>bureau d'études</i>, un temps d'échange a permis aux Personnes Publiques Associées et d'identifier les points qui nécessiteraient une adaptation/correction. Pour rappel, le projet de territoire de Fontenay-en-Parisis s'articule autour de 3 grands défis : - Un projet de territoire intégré dans une démarche de développement durable ; - Un « virage » urbain temporisé par des actions qualitatives et identitaires ; - Une identité économique territoriale à impulser. Ci-dessous, une reprise des points du PADD ayant fait l'objet de remarques.		
2	POINTS DISCUTES AU SUJET DE L'AXE DEVELOPPEMENT DURABLE, DEFI 1 : Un projet de territoire intégré dans une démarche de développement durable - La volonté de solliciter la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) en amont pour prendre en compte leurs recommandations pour la future évaluation environnementale. - Renforcer la valorisation de la Trame Verte et Bleue de la commune qui est en plus une orientation du Schéma de COhérence Territoriale (SCoT). - Pour le sous axe « L'agriculture comme élément moteur pour la durabilité du territoire », concernant le premier défi, remplacer le terme « encourager » par « accompagner » ou « permettre » le développement des sites agricoles en les pérennisant et en facilitant leur délocalisation en dehors des contraintes du site urbain et en assurant la prise en compte des sensibilités paysagères (tonalités des matériaux, choix d'implantation...). - La prise en compte, pour le défi concernant la délocalisation des sièges d'exploitation agricole, du fait que le territoire soit quadrillé par des contraintes diverses (infrastructures routières, faisceau lignes électriques, site classé...) est évoquée par la <i>Chambre d'Agriculture</i>. Aussi, l'espace « restant » pour les éventuels projets de délocalisation apparaît limité. - La question des points de captage d'eau est évoquée : certains puits de la commune sont inutilisés ou abandonnés (notamment un puits en centre-ville) mais en Déclaration d'Utilité Publique (DUP). D'autres puits construits plus récemment ne fonctionnent pas encore. Il y a nécessité de mettre à jour à la fois la liste des points de captage d'eau de la commune et l'application (ou non) des DUP et des périmètres de protections qui en découlent. - La possibilité d'avoir une carte des talwegs sur les écoulements d'eau à l'échelle du territoire est demandée par <i>M. le Maire</i> à la Direction Départementale des Territoires (DDT). - Est remise en question l'utilisation du mot « défi » qui est proposé d'être remplacé par « objectif » car le défi connoterait une notion de mise en concurrence. <i>M. le Maire et le reste de l'assemblée</i> confirment que le terme « défi » est approprié de par le fait que ces défis serviront d'indicateurs pour les différents bilans à faire. Il sera pertinent d'indiquer lors de ces bilans à venir si les défis ont été atteints ou sont en cours de réalisation.		

Opération :		CR n°	8
Révision du PLU de Fontenay-en-Parisis			
3	POINTS DISCUTES AU SUJET DE L'AXE DEVELOPPEMENT URBAIN, DEFI 2 : Un « virage » urbain temporisé par des actions qualitatives et identitaires - Recenser les points sensibles en termes de sécurité routière (en faire une cartographie). Ce point avait été évoqué lors de la réunion publique qui s'est tenue le 31 mai 2022. Le <i>bureau d'études</i> rappelle que la réalisation d'études concernant cette question est possible (plan de mobilité, traversée de village...). - Une remarque a été faite sur un éventuel projet de parking proche de la future halte bus Roissy (territoire de Goussainville). <i>M. le Maire</i> répond que ce projet n'est pas à l'ordre du jour. - Concernant la future ZAC, et notamment les conditions de desserte du futur quartier, une vigilance doit être portée sur les points de connexion avec le réseau départemental, et à plus grand échelle, avec les voies existantes. Il est entendu que la Direction des Mobilités du Département et également la Communauté d'Agglomération seront étroitement associées aux études, notamment à l'étape de rédaction de l'OAP. - Piétonniser l'hypercentre en trouvant des alternatives pour les habitants de la zone, cette démarche de piétonisation se ferait de façon progressive en développant des parkings (possible exploitation des dents creuses) aux abords de la zone pour faciliter l'accès aux habitants. <i>M. le Maire</i> précise qu'il s'agira de penser des secteurs de stationnement partagés (vocation/fonction différenciées). - La définition d'un périmètre de l'hypercentre est suggérée. - Est évoquée, lors de la présentation du projet de ZAC prévoyant la réalisation d'environ 300 logements, la question de la scolarisation des enfants de Fontenay au collège de Luzarches qui rencontre des problèmes d'effectif (très sollicité par les communes voisines y compris Fontenay-en-Parisis). <i>M. le Maire</i> rappelle son attachement à ce que les enfants scolarisés à Fontenay-en-Parisis puissent poursuivre leurs études au collège de Luzarches. Le <i>bureau d'études</i> et <i>M. le Maire</i> rappellent que la construction des logements sera fera de façon phasée, ce qui ne devrait pas impacter à la fois le bon fonctionnement des écoles communales, ainsi que la situation du collège de Luzarches. Le phasage se fera en fonction des capacités d'accueil des différents équipements de la commune.		
4	POINTS DISCUTES AU SUJET DE L'AXE ECONOMIQUE, DEFI 3 : Une identité économique territoriale à impulser - Est évoquée la labellisation Terre de jeux du pôle équestre pour les Jeux Olympiques 2024, <i>M. le Maire</i> rappelle que ce site olympique sera visité par les délégations olympiques étrangères. Cette labellisation correspond à l'objectif de préserver et développer les activités économiques liées au secteur agricole et équestre.		
5	POINTS DIVERS ABORDES : - Est évoquée la mise au standard CNIG du PLU, le <i>bureau d'études</i> rappelle que la demande sera faite d'office mais que le téléversement sur le Géoportail de l'Urbanisme sera à faire par la commune qui dispose d'un compte avec des identifiants propres. - Le <i>Conseil Départemental du Val d'Oise</i> mentionne le fait que plusieurs projets de pistes cyclables concernent le territoire communal. il serait intéressant de récupérer l'étude Grands Axes réalisée par le Département et le Plan vélo piloté par l'Agglomération.		

Prochaine étape :

Le lancement de la phase de traduction réglementaire (zonage) : 15 novembre 2022 à 14h30